

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-089

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 25 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – J. BORTOLI – M. AUBRY – M. ISSA – M. SOILHI – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – P. LOUISON représenté par L. CAMARA – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S.L. DIARRA représentée par S. CHABROT – S. GHENAIM représentée par P. RIO – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C. O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 089 : Approbation du plan de gestion des plans d'eaux 2024-2028 et signature de la convention afférente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/964 du 18 décembre 2015 ayant mis fin aux compétences de la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2021 approuvant la convention de gestion partagée des Plans d'eaux de Viry-Châtillon et Grigny, entre les deux villes, la CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 mai 2021 approuvant l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communal et l'inscription de la Ville au programme « Territoires Engagés pour la Nature »

Vu le projet de convention et les annexes que constituent le tableau des enjeux et les fiches du plan de gestion 2024-2028,

Considérant que les plans d'eaux constituent un espace naturel important dans un contexte urbain particulièrement contraint ainsi qu'un potentiel important d'espaces de respiration et de loisirs pour la population alentour, nécessitant que toutes les parties intéressées, à savoir les 2 villes de Viry-Châtillon et Grigny, et leurs établissements publics de coopération de rattachement, à savoir l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, s'accordent sur un projet de gestion partagée des lieux,

Considérant que les signataires s'accordent sur l'établissement d'un plan de gestion des plans d'eaux et abords dans le prolongement du précédent plan de gestion, avec comme enjeux transversaux :

- L'optimisation de la gouvernance et de la gestion courante du site
- La préservation et amplification de la qualité écologique et paysagère du site
- La valorisation, sensibilisation et adaptation du site au public et aux usagers

Délibère, et,

Approuve le plan de gestion et actions qui le composent pour la période 2024-2028,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Essonne, à Monsieur le Maire de Viry-Châtillon, à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre et à Monsieur le Président de Grand Paris Sud - Seine Essonne Sénart.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote pour : 29

Abstention : 2 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 03 OCT. 2023

Transmis en Préfecture le

03 OCT. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification